



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1689

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Achèvement du tour de ville ouest - V14+V25 - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Brolquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1689**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Fons

objet : **Achèvement du tour de ville ouest - V14+V25 - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'achèvement du tour de ville ouest de Saint Fons s'inscrit dans le cadre des voiries nouvelles prévues dans le plan local d'urbanisme.

L'objectif de cette voirie est de permettre le contournement de la commune afin de réduire la circulation de transit dans le centre de Saint Fons et de contribuer ainsi à une meilleure qualité de vie des riverains de la route départementale 307.

Le projet Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - V14+V25 est inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements dans le cadre de la politique : Faire de l'environnement un moteur du développement - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement - Adapter l'offre des réseaux existants (routes, TC, vélos, etc.) aux besoins de mobilité de proximité (axe C13).

En effet, le tour de ville est destiné à permettre le report des circulations de transit qui empruntent actuellement les voies du centre de Saint Fons. En conséquence, les voies centrales (Gabriel Péri / Jean Jaurès et Plasse / Carnot) seront mieux adaptées à leur fonction de voies commerciales, support de circulations de desserte, de transports en commun et de modes doux.

Le tour de ville favorisera également les autres modes de déplacements, avec de larges trottoirs pour sécuriser les cheminements piétons et une piste cyclables dans sa partie sud, côté gare.

Une partie du tour de ville étant déjà réalisée, les voiries aménagées dans le cadre de l'achèvement devront rester cohérentes tant au niveau du profil que dans le choix des matériaux.

Préalablement au démarrage des travaux, certaines acquisitions foncières et démolitions restent à réaliser. Pour la partie nord (V25), les acquisitions pourraient s'entreprendre dès la fin de l'année car les propriétaires semblent favorables à une vente dans les plus brefs délais. Pour la partie sud (V14), une expropriation sera peut-être nécessaire.

Les démolitions concernent uniquement la partie nord. Certaines démolitions, sur des terrains communautaires, pourraient démarrer dès le 4^{ème} trimestre 2010. D'autres démolitions seront à programmer en fonction du calendrier des dernières acquisitions foncières.

La présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme porte sur :

- les études et assistance à maîtrise d'ouvrage,
- la mission de maîtrise d'œuvre,
- les coûts d'acquisition foncière,
- les coûts de démolition.

Le montant global de cette autorisation partielle est de 2 000 000 € TTC.

Le coût d'objectif global de l'opération est estimé à 4 950 000 € TTC à la charge du budget principal de la Communauté urbaine de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de l'opération Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - V14+V25.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2209, pour un montant total de 2 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartie selon l'échéancier suivant :

- 200 000 € TTC en 2010,
- 1 400 000 € TTC en 2011,
- 100 000 € TTC en 2012,
- 300 000 € TTC en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.